République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
~~~~~~
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 janvier 2020
~~~~~~

BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT 2020
BUDGET PRIMITIF.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 janvier 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :	M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN
Procurations :	Mme Agnès CONSTANT à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL
Excusés :	M. Gérard CABELLO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Véronique NEIL
Absents :	M. Maurice DEJEAN, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur René GARRO, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : *24*	Présents : 32	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;
VU l'article L.1612-2 du même code ;
VU la délibération n°2131 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2020 ;
VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2019.

CONSIDERANT les éléments de contexte ci-annexés,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
- d'adopter le budget annexe régie EU pour l'année 2020 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 2173 le 23/01/2020 Publication le 23/01/2020 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 23/01/2020 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200120-lmc1113930-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Louis VILLARET

Budget annexe régie EU pour l'année 2020 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Fonctionnement DEPENSES			
		BP 2020	**Résultats du vote**
011	Charges à caractère gènèral	1 086 414,58	**Adopté à l'unanimité**
012	Charges de personnel	913 522,00	**Adopté à l'unanimité**
014	Atténuation de produits	160 000,00	**Adopté à l'unanimité**
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	**Adopté à l'unanimité**
66	Charges financières	150 000,00	**Adopté à l'unanimité**
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	**Adopté à l'unanimité**
042	Opérations d'ordre entre sections	1 025 000,00	**Adopté à l'unanimité**
	DEPENSES DE L'EXERCICE	**3 354 936,58**	

Fonctionnement RECETTES			
		BP 2020	**Résultats du vote**
002	Résultat de fonctionnement reporté	235 936,58	**Adopté à l'unanimité**
70	Produit de services	2 934 000,00	**Adopté à l'unanimité**
74	Dotations subventions	150 000,00	**Adopté à l'unanimité**
77	Produits exceptionnels	5 000,00	**Adopté à l'unanimité**
042	Subventions transférables	30 000,00	**Adopté à l'unanimité**
	RECETTES DE L'EXERCICE	**3 354 936,58**	

Investissement DEPENSES			
		BP 2020	**Résultats du vote**
16	Remboursement emprunt	375 000,00	**Adopté à l'unanimité**
20	Immobilisations incorporelles	503 184,63	**Adopté à l'unanimité**
23	Travaux en cours	2 475 178,20	**Adopté à l'unanimité**
040	Subventions transférables	30 000,00	**Adopté à l'unanimité**
RAR19	Restes à réaliser 2019	2 435 677,39	**Adopté à l'unanimité**
	Total dépenses d'invt hors opérations	**5 819 040,22**	

Investissement RECETTES			
		BP 2020	**Résultats du vote**
001	Résultat antérieur reporté	1 149 400,32	**Adopté à l'unanimité**
040	Amortissements	1 025 000,00	**Adopté à l'unanimité**
13	Subventions d'investissement	143 000,00	**Adopté à l'unanimité**
16	Emprunts	2 080 929,27	**Adopté à l'unanimité**
RAR19	Restes à réaliser 2019	1 420 710,63	**Adopté à l'unanimité**
	RECETTES DE L'EXERCICE	**5 819 040,22**	

243 400 694

Code INSEE

Budget Régie EU
BP2020

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

Présenté par le Président

VOTES : Pour : Contre :

Date de convocation : 8 janvier 2020

Le Président

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 20 janvier 2020

Le Conseil communautaire

Commune	Nom				Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC				
ANIANE	Nicole	MORERE				
ANIANE	Jean-André	AGOSTINI				
AUMELAS	Michel	SAINTPIERRE	Serge	VAZQUEZ (suppléant)		
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ	Cécile	LEMOINE (suppléant)		
ARGELLIERS	Georges	PIERRUGUES	Anne	ROUQUETTE (suppléant)		
BELARGA	José	MARTINEZ				
CAMPAGNAN	Maurice	DEJEAN	Jean-Marie	TARISSE (suppléant)		
GIGNAC	Jean-François	SOTO				
GIGNAC	Amélie	MATEO	Pouvoir à M. CHRISTOL			
GIGNAC	Olivier	SERVEL				
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ				
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL				
GIGNAC	René	GOMEZ				
GIGNAC	Annie	LEROY				
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN	Jean-Louis	RANDON (suppléant)		
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS	Sébastien	LAINE (suppléant)		
LAGAMAS	Christian	VILOING	Catherine	VIGNERON (suppléant)		
LE POUGET	Louis	VILLARET				
LE POUGET	Josette	CUTANDA				
MONTARNAUD	Gérard	CABELLO			Exc	

Commune	Nom				Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Isabelle	ALIAGA	Donne procuration à Mr Louis VILLARET			
MONTARNAUD	Jean Luc	BESSODES				
MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER	Béatrice	WILLOQUAUX		
PLAISSAN	Béatrice	NEGRIER-FERNANDO	Bernard	PINGAUD (suppléant)		
POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC	Gilles	BOULOUYS (suppléant)		
POUZOLS	Véronique	NEIL (EXCUSEE)	Jean	BRENGUES (suppléant)		
PUECHABON	Stéphane	SIMON	Xavier	PEYRAUD (suppléant)		
PUILACHER	Martine	BONNET	Mohamed	EL MAHI (suppéant)		
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN				
ST ANDRE DE SANGONIS	Maria	MENDES CHARLIER				
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ				
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC				
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	PECHIN				
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES				
ST ANDRE DE SANGONIS	René	GARRO				
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO	Pascal	THEVENIAUD (suppléant)		
ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND	Bernard	CAUMEIL (suppléant)		
ST GUILHEM LE DESERT	Philippe	MACHETEL				
ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE				
ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIAK				
ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN	Pouvoir à J.P. BERTOLINI			
ST PARGOIRE	Agnès	CONSTANT	Procuration. J.P GABAUDAN			
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI	Evelyne	GELLY (suppléant)		
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO	Thierry	LAGRUE (suppléant)		
TRESSAN	Daniel	JAUDON	Sylvie	MOYANO (suppléant)		
VENDEMIAN	David	CABLAT	Michèle	LAGACHERIE (suppléant)		

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le A ,le

BUDGET REGIE EU 2020

Pour ce qui concerne le budget assainissement, il sera conforme aux réalisations 2019.

➢ Section de fonctionnement

- Recettes

Chapitre 70 : Ce sont les principales recettes pour ce budget, elles s'établissent pour l'année 2020 à 2 934K€.

Chapitre 74 : Ces recettes représente 150K€ et concernent les primes d'épuration des stations d'épuration.

- Dépenses

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement sur ce budget, les prévisions ont été faites après mise à jour de la prospective et en fonction des réalisations 2019. Les principales dépenses réelles pour ces budgets sont les charges à caractère général et les charges de personnel.

Chapitre 011 : Les charges à caractère général seront de l'ordre de 1 086K€.

Chapitre 012 : Les charges de personnel sont, quant à elles, prévues suivant des clés de répartition définies par le service eau. Elles comprennent les salaires et la cotisation pour l'assurance statutaire du service et le remboursement des services supports du budget principal. Elles s'élèveront à 913K€.

Chapitre 014 : Elles représentent 160K€ sur ce budget pour la redevance versée à l'agence de l'eau.

Le budget régie Assainissement s'élèvera donc à 3 355K€ pour l'année 2020.

➢ Section d'investissement :

- Recettes

Les principales recettes d'investissement concernent les emprunts et les subventions.

Chapitre 13 : 143K€ de subventions seront affectés à ce budget.

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des emprunts s'élèvera à 2 081K€ pour ce budget.

- Dépenses

Les budgets Eau et Assainissement seront conformes à la PPI mise à jour pendant l'année 2019 sans compter les reports de 2019. Le bilan des AP/CP sera effectué conformément aux réalisations 2019.

Le budget Assainissement s'établira à 3 383K€ (hors RAR) dont 2 370K€ en AP/CP. Les principales opérations seront des maîtrises d'œuvre sur des STEP (Aniane, Extension de Gignac, Puéchabon et Saint Pargoire) et la première tranche de la STEP De Véndémian. Des opérations de réseaux seront effectuées sur diverses communes.

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGIE EAUX-USEES - BUDGET PRIMITIF 2020 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 086 414,58
012	Charges de personnel	913 522,00
014	Atténuation de produits	160 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00
66	Charges financières	150 000,00
67	Charges exceptionelles	10 000,00
042	Dotation aux amortissements	1 025 000,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		**3 354 936,58**

RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	235 936,58
70	Produits et ventes diverses	2 934 000,00
74	Dotations Subventions	150 000,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00
042	Subventions transférables	30 000,00
RECETTES DE L'EXERCICE		**3 354 936,58**

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGIE EAUX USEES - BUDGET PRIMITIF 2020 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
16	Emprunts, cautionnements	375 000,00
20	Immobilisations incorporelles	503 184,63
23	Immobilisations en cours de construction	2 475 178,20
040	Subventions tranférables	30 000,00
RAR2019	Restes à réaliser 2019	2 435 677,39
DEPENSES DE L'EXERCICE		**5 819 040,22**

RECETTES		
001	Solde exécution invt reporté	1 149 400,32
13	Subventions d'investissement	143 000,00
16	Emprunts	2 080 929,27
040	Amortissements	1 025 000,00
RAR2019	Restes à réaliser 2019	1 420 710,63
RECETTES DE L'EXERCICE		**5 819 040,22**